

Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2020
et du rapport du vérificateur (auditeur) externe

Conformément au Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants relatifs aux états financiers de la Municipalité de Saint-Malachie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 :

- Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 7 juin 2021.
- Les états financiers ont été audités par la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés et la firme a émis un rapport de l'auditeur indépendant avec l'opinion suivante :

« À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Malachie au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

- En 2020, la Municipalité a réalisé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de **269 636\$** (aide financière en raison de la Covid de 114 917\$, revenu de transfert supplémentaire pour le réseau routier de 39 333\$, droits de mutation immobilière de 33 106\$ de plus que prévu et dépenses moindres au département des loisirs).
- L'excédent non affecté cumulé après les résultats de 2020 est de 222 025 \$.
- L'endettement total net à long terme de la municipalité s'élève à 5 284 458 \$.
- Voici la conciliation sommaire de l'excédent de fonctionnement de 2020 :

Revenus de fonctionnement :	2 646 788 \$
Charges de fonctionnement (sans amortissement) :	(2 191 956)
Remboursement du capital sur les emprunts :	(199 114)
Affectation aux activités d'investissement :	(15 139)
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté :	3 570
Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté :	60 000
Remboursement du fond de roulement :	(34 513)
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales (Surplus de l'exercice) :	<hr/> 269 636 \$

- Au niveau des dépenses d'investissements, le total investi par la Municipalité en 2020 est de 39 353 \$ (Équipement pour le service de sécurité incendie : 11 924\$; Plans et devis pour la réfection de la Route Saint-Damien : 27 429 \$).
- Après les opérations de l'exercice 2020, la Municipalité a compilé des excédents non affectés, affectés et réservés pour un grand total de 497 655 \$:
 - Surplus libre (Excédent de fonctionnement non affecté) : 222 025 \$
 - Excédent affecté au réseau aqueduc-égout Village : 112 434 \$
 - Excédent affecté au réseau aqueduc-égout Crapaudière : 23 981 \$
 - Excédent affecté au budget 2021 : 70 710 \$
 - Réserves – Fonds de roulement et autres: 68 505 \$
- La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses non imposable que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité et de la MRC de Bellechasse.

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal en 2020 fut la suivante (incluant les sommes reçues de la MRC):

	Rémunération	Allocation de dépenses
Denis Laflamme :	7 753	3 876
Maryan Lacasse	1 848	924
Isabelle Pouliot	1 848	924
Lucien Boutin	1 848	924
Larry Quigley	1 484	742
Mélanie Dumas	1 661	831
Johanne Blais	1 848	924

- Les états financiers sont disponibles au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité au www.st-malachie.qc.ca et nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Denis Laflamme, maire